



Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario
Information and Privacy
Commissioner of Ontario

L'allocution prononcée fait foi.

**Discours de Patricia Kosseim, Commissaire à l'information et à la protection de la
vie privée de l'Ontario
Conseil des dirigeants principaux du Conference Board du Canada
Le 27 mai 2025**

Protection de la vie privée et paysage réglementaire de l'IA

Introduction

- Bonjour à toutes et à tous.
- Je tiens à remercier le Conference Board du Canada d'avoir organisé cette table ronde du Conseil des dirigeants principaux du Conference Board du Canada et de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui au sujet de la protection de la vie privée et du paysage réglementaire de l'IA, en Ontario et ailleurs.
- Beaucoup de discussions sur l'IA commencent en rappelant que ces technologies ne sont pas nouvelles.
- On sait que déjà en 1950, le mathématicien et informaticien visionnaire Alan Turing a commencé à poser une question audacieuse : « Les machines peuvent-elles penser? »
- Quelques années plus tard, son article fondamental « [Computing Machinery and Intelligence](#) » inaugurerait un nouveau champ de recherche, et le terme « intelligence artificielle » était officiellement créé.
- Bien que l'IA existe depuis plusieurs décennies, on peut dire qu'elle n'a véritablement commencé à faire partie de la conscience collective que récemment.
- Sans que beaucoup d'entre nous ne s'en rendent compte, nous bénéficions des applications de l'IA depuis des années. Chaque fois que nous demandons à Google de traduire un mot, d'achever une phrase ou de corriger une faute, ou encore lorsque nous utilisons Google Maps pour trouver le chemin le plus rapide en tenant compte du trafic et des conditions routières en temps réel, l'IA est déjà à l'œuvre, en coulisses.
- Aujourd'hui, chaque recherche Google s'accompagne sous nos yeux d'une mention « aperçu généré par l'IA », fournie instantanément.



2, rue Bloor Est
Suite 1400
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1A8

2 Bloor Street East
Bureau 1400
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1A8

Tel/Tél : (416) 326-3333
1 800 387-0073
TTY/ATS : (416) 325-7539
Web : www.ipc.on.ca

- Elle s'accompagne également d'une mise en garde : « les réponses de l'IA peuvent contenir des erreurs ».
- En plus de Google Gemini, nous pouvons désormais interagir avec plusieurs autres grands modèles de langage accessibles en ligne, comme ChatGPT d'OpenAI, Llama de Meta ou Copilot de Microsoft, pour ne nommer que ceux-là.
- Les choses ont bien changé. Nous avons désormais toutes et tous accès aux avantages de l'IA au quotidien, ce qui nous permet de mieux comprendre comment ces technologies peuvent transformer nos vies, non seulement en théorie, mais aussi de manière concrète.

Introduction : Budget de l'Ontario 2025

- La semaine dernière, le gouvernement de l'Ontario a dévoilé son [budget de 2025](#), intitulé Un plan pour protéger l'Ontario.
- Dans ce budget, le gouvernement affirme clairement son intention de maintenir la position de l'Ontario comme chef de file mondial en matière de développement de l'IA.
- Pour y parvenir, la province mise sur la croissance et l'innovation en IA, en s'appuyant sur un écosystème solide : près de 400 entreprises spécialisées, plus de 1 000 titulaires d'une maîtrise en IA, et plus de 1,5 milliard de dollars investis en capital de risque dans ce domaine.
- Le gouvernement s'est d'abord engagé à renforcer les capacités en IA dans les établissements postsecondaires de la province, et à attirer les meilleurs talents en investissant dans des entreprises de calibre international qui créent des emplois, stimulent l'innovation et accélèrent le développement de solutions pour l'Ontario.
- Ensuite, il promet de soutenir un écosystème d'IA solide en investissant dans des infrastructures clés et dans la recherche et développement, pour appuyer les entreprises dans la conception, l'adoption et la commercialisation de nouvelles applications d'IA.
- Enfin, grâce à la [Loi visant à renforcer la cybersécurité et la confiance dans le secteur public](#), le gouvernement a mis en place un cadre pour encadrer l'utilisation de l'IA dans le secteur public de l'Ontario et dans l'ensemble du secteur public. L'objectif est d'assurer une utilisation sécuritaire et responsable de ces technologies, tout en protégeant l'intérêt public contre les nouveaux risques émergents, comme la discrimination, la surveillance ou les atteintes à la vie privée.

- Le gouvernement précise qu'il utilise déjà plusieurs outils d'IA pour réaliser des gains d'efficacité et mieux servir les Ontariens, notamment pour :
 - analyser des données;
 - surveiller la qualité de l'air et de l'eau afin de mieux prévenir les risques;
 - appuyer la cartographie prédictive des sols;
 - concevoir des agents conversationnels, des assistants virtuels et des logiciels secrétaires fondés sur l'IA;
 - accélérer la réduction des formalités administratives.
- Mais pour que l'Ontario devienne véritablement un chef de file mondial en matière d'IA, nous devons d'abord comprendre comment la province se compare au reste du monde.

L'IA dans le secteur public – données et tendances internationales

- Un rapport publié en 2024 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), intitulé [Governing with Artificial Intelligence: Are Governments Ready? \(Gouverner avec l'intelligence artificielle : les gouvernements sont-ils prêts?\)](#), examine la manière dont les pays utilisent l'IA dans le secteur public pour accroître la productivité, améliorer les services publics et renforcer la reddition de comptes.
- Ce rapport met en lumière le rôle des gouvernements, non seulement en tant que bailleurs de fonds, de catalyseurs et de régulateurs de l'IA, mais aussi en tant qu'entités ayant recours à ces technologies. En utilisant eux-mêmes l'IA, les gouvernements assument la responsabilité d'en encadrer l'usage de façon rigoureuse et de prévenir les dérives potentielles.
- Selon le rapport de l'OCDE, « le secteur public a le devoir particulier d'utiliser l'IA de manière à minimiser les préjudices et à protéger le bien-être des individus et des communautés, notamment dans des domaines sensibles comme la sécurité, l'immigration, les prestations sociales ou la lutte contre la fraude ».
- Je ne pourrais être plus d'accord sur le caractère particulier de cette responsabilité.
- Le rapport de l'OCDE présente plusieurs exemples d'usage de l'IA par des institutions publiques à travers le monde pour améliorer l'efficacité, la réactivité et la transparence des services.

- Par exemple :
 - La ville de Nimègue, aux Pays-Bas, utilise l'IA pour surveiller la circulation et l'activité économique sur son territoire, dans le but de concevoir des politiques plus efficaces en matière de sécurité routière et de soutien à l'entrepreneuriat.
 - Dans l'État du Queensland, en Australie, le gouvernement recourt à l'imagerie satellite alimentée par l'IA pour cartographier et classer les types d'utilisation du sol, ce qui améliore sa capacité à détecter les menaces en matière de biosécurité et de catastrophes naturelles.
 - En Norvège, l'administration chargée du travail et du bien-être utilise une interface conversationnelle fondée sur l'IA, nommée Frida, qui permet aux citoyens d'accéder en tout temps à des services sociaux et de résoudre jusqu'à 80 % des demandes sans intervention humaine.
 - Au Japon, des systèmes d'IA sont en cours d'élaboration pour détecter les erreurs dans l'enregistrement d'un compte bancaire auprès du gouvernement pour le versement de prestations.
 - Transports Canada, pour sa part, utilise un algorithme d'évaluation des risques afin de repérer les cargaisons potentiellement à risque élevé et de les soumettre à des vérifications supplémentaires avant leur embarquement sur des avions.
- Et ce ne sont là que quelques exemples parmi tant d'autres.

Les risques de l'IA

- Bien que l'IA puisse contribuer à améliorer les services publics, elle comporte aussi de sérieux risques, surtout en raison de sa dépendance à des volumes massifs de données personnelles.
- Cela fait plusieurs années que les biais algorithmiques sont documentés. On a vu des cas où des algorithmes entraînés sur des données biaisées produisent des résultats erronés dans des décisions liées à la mise en liberté sous caution, à l'allocation de ressources en santé, à l'évaluation de la solvabilité ou à la sélection de candidatures pour des postes.
- Ce défaut peut entraîner un traitement inéquitable ou un ciblage négatif des personnes appartenant à des communautés vulnérables et marginalisées.

- [De nombreuses études](#) publiées ces dernières années, notamment des recherches menées par l'Université Stanford, ont révélé que les grands modèles de langage ont tendance à reproduire des biais raciaux dans leurs réponses, renforçant ainsi certains stéréotypes et produisant des résultats systématiquement différents selon les noms ou les dialectes perçus dans les entrées des utilisateurs.
- Une [nouvelle étude](#) de la faculté de droit de l'Université de Melbourne met en garde contre les systèmes de recrutement fondés sur l'IA, qui pourraient consolider des formes de discrimination à l'égard des femmes, des personnes handicapées ou des candidats issus de la diversité culturelle.
- [En France](#), des organisations de défense des droits de la personne ont déposé une contestation judiciaire contre l'utilisation d'algorithmes par le gouvernement pour détecter la fraude liée aux prestations sociales, en alléguant que ces systèmes ciblaient de manière disproportionnée les mères monoparentales et les personnes en situation de handicap.
- Ces exemples – et bien d'autres – montrent clairement que pour que l'utilisation de l'IA dans le secteur public soit efficace et légitime, elle doit reposer sur un cadre stratégique clair et rigoureux.

Le cadre stratégique de l'Ontario en matière d'IA

- En Ontario, le gouvernement a amorcé la mise en place d'un cadre de gouvernance de l'IA en adoptant, en novembre dernier, le projet de loi 194, intitulé [Loi visant à renforcer la cybersécurité et la confiance dans le secteur public](#).
- La première annexe de cette loi, la [Loi visant à renforcer la sécurité et la confiance en matière de numérique](#), confère au gouvernement le pouvoir de réglementer les entités du secteur public en ce qui concerne :
 1. la mise en œuvre obligatoire de programmes de cybersécurité;
 2. l'utilisation responsable des technologies d'IA;
 3. l'utilisation des technologies numériques ayant une incidence sur les enfants et les jeunes de moins de 18 ans.
- En ce qui concerne l'IA plus précisément, la nouvelle loi ouvre la voie à l'élaboration de règlements portant sur la transparence, la reddition de comptes, la gestion des risques, les normes techniques et les mécanismes de surveillance.
- Elle pose également les bases pour interdire certaines utilisations des technologies d'IA, soit les zones interdites.

- Bien qu'il s'agisse d'une initiative à la fois louable, pertinente et arrivée à point nommé, notre principale préoccupation est qu'à ce stade, la *Loi visant à renforcer la sécurité et la confiance en matière de numérique* demeure une coquille vide.
- Les protections, lignes directrices et normes clés ont été reportées à des règlements futurs, dont les modalités restent à définir.
- Pour l'instant, sans ces règlements, on ne sait pas encore comment la Loi protégera les renseignements personnels des Ontariens ni comment elle permettra d'éviter les utilisations abusives de l'IA.
- Mon bureau a présenté au gouvernement de nombreuses recommandations sur le projet de loi 194, dont plusieurs portaient exclusivement sur les dispositions liées à l'IA.
- Notre [mémoire](#) complet est disponible sur notre site Web.
- Parmi nos principales recommandations en matière d'IA, nous avons proposé que le cadre législatif repose sur une approche fondée sur les risques, qu'il intègre des principes éthiques fondamentaux, qu'il définisse clairement les zones d'exclusion, et qu'il prévoit un mécanisme de surveillance indépendant.
- Malheureusement, aucune de ces recommandations n'a été retenue dans le libellé de la Loi au moment de son adoption.
- Cela dit, certains signes indiquent que le gouvernement de l'Ontario est à l'écoute.
- Sa Directive sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle, publiée au début de 2025 pour encadrer l'usage de l'IA au sein de l'administration provinciale, intègre une [série de principes](#) qui reprennent largement les recommandations formulées par le CIPVP, et qui s'inspirent également des principes énoncés dans la [Stratégie en matière d'intelligence artificielle pour la fonction publique](#).
- Bien qu'une directive gouvernementale constitue une première étape importante, mon bureau continuera de défendre vigoureusement les droits de la population ontarienne en collaborant de manière constructive avec le gouvernement pour élaborer des règlements contraignants et exécutoires, qui s'appliqueront non seulement aux entités du secteur public provincial, mais aussi aux institutions municipales et au secteur public dans son ensemble.

Principes éthiques

- En particulier, nous continuerons d'exhorter le gouvernement à adopter des principes éthiques fondamentaux pour encadrer la conception et le déploiement des systèmes d'IA par toutes les entités de l'administration publique de l'Ontario.
- Premièrement, les technologies d'IA devraient faire l'objet d'essais indépendants afin de garantir leur validité et leur fiabilité. Toutes les technologies testées devraient démontrer qu'elles remplissent les fonctions prévues dans les environnements où elles seront utilisées.
- Deuxièmement, les systèmes d'IA devraient être conçus de façon à protéger la vie humaine, la santé physique et mentale, la sécurité économique et l'environnement.
- Ils devraient être suivis et évalués tout au long de leur cycle de vie, de leur conception à leur retrait, afin de vérifier qu'ils continuent de répondre à ces objectifs.
- Troisièmement, les technologies d'IA doivent protéger la vie privée et être développées selon une approche axée sur la protection de la vie privée dès la conception. Cela suppose d'anticiper et d'atténuer les risques pour les personnes et les groupes.
- Il faut notamment prévoir une base légale claire pour la collecte, le traitement, la conservation et l'utilisation des données personnelles, y compris les données d'entraînement.
- Cela signifie également qu'il faut établir des mesures garantissant l'exactitude des résultats produits par l'IA, la sécurité des renseignements personnels, et, dans les cas appropriés, la possibilité pour les personnes concernées de se soustraire à une prise de décision entièrement automatisée.
- Quatrièmement, la transparence est primordiale.
- Les entités publiques doivent adopter des politiques et des pratiques qui rendent le fonctionnement de leurs systèmes d'IA visible, compréhensible et explicable. Les personnes doivent être informées lorsqu'elles interagissent avec une IA ou lorsqu'une décision les concernant a été prise à l'aide de l'IA.
- Cinquièmement, les entités du secteur public doivent être pleinement responsables de l'usage qu'elles font des systèmes d'IA.
- Elles devraient attribuer des rôles et responsabilités clairs, notamment prévoir une intervention humaine à tout moment pour valider ou corriger les résultats produits par l'IA.

- Elles devraient réaliser des évaluations d'incidences algorithmiques, ainsi que des EIPVP, afin de cerner et de réduire les risques plus larges.
- Elles devraient également documenter les choix de conception et d'utilisation, de même que toute décision importante prise à l'égard d'une personne sur la base de résultats produits par l'IA.
- Les personnes concernées doivent pouvoir contester ces décisions et obtenir réparation si elles estiment avoir subi un préjudice.
- Par ailleurs, les entités du secteur public devraient être soumises à l'examen d'un organisme de surveillance indépendant, doté du pouvoir de faire respecter ces principes et d'exiger, au besoin, des mesures correctives ou de redressement.
- Enfin, les technologies d'IA devraient affirmer les droits de la personne, en étant équitables et justes pour l'ensemble des personnes et des communautés.
- C'est d'autant plus crucial lorsque l'on considère les discriminations historiques et les biais systémiques subis par les groupes marginalisés.

Convergence des principes

- Ces principes sont en parfaite cohérence avec ceux énoncés dans la [déclaration commune](#) que nous avons publiée avec la Commission ontarienne des droits de la personne en mai 2023.
- Ils s'harmonisent également avec les [Principes pour des technologies de l'IA générative responsables, dignes de confiance et respectueuses de la vie privée](#), publiés en décembre 2023 par mon bureau, en collaboration avec les organismes de réglementation de la protection de la vie privée des provinces et des territoires. Cette déclaration commune vise à promouvoir un encadrement clair et contraignant de l'usage des technologies d'IA.
- Nos principes s'inscrivent aussi dans un mouvement international plus large. En 2023, notre bureau a coparrainé deux résolutions adoptées à l'unanimité lors de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée.
- L'une d'entre elles porte sur les [systèmes d'intelligence artificielle générative](#) et insiste sur la nécessité de fonder les systèmes d'IA sur des principes de protection des données, de respect de la vie privée, de contrôle humain, de transparence et de valeurs démocratiques.
- L'autre porte sur [l'intelligence artificielle et l'emploi](#), et souligne les considérations clés entourant l'utilisation des technologies d'IA en milieu de travail.

- Ce qui est encore plus intéressant, c'est que ces principes s'harmonisent avec ceux qui ont été élaborés par d'autres organismes influents, au-delà du travail de sensibilisation mené à l'échelle internationale par les autorités chargées de la protection des données.
- On pense notamment aux [Principes de l'OCDE sur l'IA](#), la première norme intergouvernementale sur l'IA élaborée en 2019 (et mise à jour depuis), qui promeut une IA innovante, digne de confiance, et respectueuse des droits de la personne et des valeurs démocratiques.
- Dans la même veine, la [Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle](#), adoptée lors de la Conférence générale de l'UNESCO en 2021, pose des repères clairs en matière de valeurs et de principes.
- Ces efforts ont été renforcés par les [Principes directeurs internationaux du processus Hiroshima du G7 pour les organisations développant des systèmes d'IA avancés](#), qui ont été adoptés lors du sommet de 2023 tenu à Hiroshima.
- Enfin, il y a les Lignes directrices en matière d'éthique pour une IA digne de confiance, qui ont été adoptées officiellement en 2024 dans le cadre de la [Loi sur l'intelligence artificielle](#) de l'Union européenne.
- Tous ces cadres partagent une même volonté : promouvoir une IA sécuritaire, fiable et responsable à l'échelle mondiale, en permettant aux pays et aux organisations de tirer parti des avantages des technologies d'IA, tout en atténuant les risques et les préjudices potentiels grâce à une gouvernance rigoureuse et responsable.
- En fait, jusqu'à récemment, j'aurais dit qu'il se dessinait clairement une image très précise des principes universellement reconnus en matière d'IA.

Fracture dans le consensus mondial

- Cependant, des événements plus récents ont commencé à semer le doute au sein de ce consensus grandissant.
- Depuis l'arrivée au pouvoir de la nouvelle administration américaine, on observe un certain repli par rapport aux engagements internationaux en faveur d'une régulation responsable de l'IA.
- Nous observons une transition d'une approche axée sur la sécurité des technologies d'IA vers une approche davantage centrée sur les marchés et l'innovation rapide.

- Jusqu'en 2024, une dynamique mondiale prenait forme, mettant avant tout l'accent sur la sécurité de l'IA à travers une approche cohérente fondée sur la responsabilité et la confiance.
- D'ici 2025, cette approche semble s'inverser : une pression croissante s'exerce pour éliminer les obstacles et mettre l'innovation au premier plan.
- Quelques jours à peine après son entrée en fonction, en janvier 2025, le président actuel des États-Unis a annulé le décret présidentiel américain sur le développement et l'utilisation sûrs, sécurisés et fiables de l'intelligence artificielle. Il l'a remplacé par un nouveau décret visant à supprimer les obstacles au leadership américain en matière d'intelligence artificielle. Des politiques de surveillance clés ont été abolies, au profit d'une forme d'autogouvernance axée sur l'innovation et dirigée par l'industrie.
- Le troisième Sommet sur la sécurité dans le domaine de l'intelligence artificielle, tenu à Paris en février 2025, et rebaptisé de manière révélatrice Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle, a marqué une rupture nette avec l'élan des sommets précédents.
- La Déclaration sur l'intelligence artificielle durable et inclusive pour la population et la planète, approuvée par plus de 60 pays, dont le Canada, n'a pas été signée par les États-Unis ou le Royaume-Uni.
- En Californie, pourtant considérée comme l'un des États les plus progressistes en matière de protection de la vie privée et de régulation de l'IA, plusieurs projets de loi misant sur une approche axée sur la sécurité ont récemment été rejetés.
- Même en Europe, la *Loi sur l'intelligence artificielle* de l'Union européenne se heurte à l'opposition de groupes du secteur qui expriment leurs craintes quant à la concurrence économique.
- Certains cherchent à édulcorer le Code de pratique sur les modèles d'IA à usage général, ce qui compromettrait les exigences actuelles en matière de transparence, de reddition de comptes et de gestion des risques liés au développement de ces systèmes.
- De manière plus générale, ces évolutions dans la régulation de l'IA s'inscrivent dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes et de rivalités économiques exacerbées.

Où se situent donc le Canada et l'Ontario dans tout cela?

- Où se situent donc le Canada et l'Ontario dans tout cela?

- Le premier ministre Mark Carney a récemment nommé l'ancien animateur Evan Solomon, nouvellement élu député de Toronto-Centre, au poste de ministre de l'Intelligence artificielle, un ministère nouvellement créé.
- La lettre de mandat fédérale évoque la volonté de combiner d'importants projets d'infrastructure à la « nature transformatrice de l'intelligence artificielle (IA), [ce qui] entraînera la possibilité pour des millions de Canadiennes et de Canadiens de trouver de nouvelles carrières enrichissantes ».
- La lettre de mandat poursuit en disant que : « le gouvernement lui-même doit devenir beaucoup plus productif en déployant l'IA à grande échelle, en se concentrant sur l'obtention de résultats plutôt que sur les dépenses et en utilisant les rares deniers publics pour favoriser la multiplicité des investissements privés. »
- Même s'il s'agit là d'un virage prometteur, il reste à voir comment ce nouveau rôle se concrétisera.
- Pendant ce temps, l'avenir du projet de loi C-27, la [Loi sur l'intelligence artificielle et les données](#) reste flou.
- Dans ce contexte où la position fédérale sur la gouvernance de l'IA est encore floue, et où les discussions mondiales deviennent de plus en plus dissonantes, l'Ontario a une occasion réelle de se positionner en chef de file. Une occasion de proposer un modèle de cadre réglementaire à la fois efficace, novateur et sécuritaire.
- Le gouvernement a déjà posé les bases de ce cadre avec la Loi visant à renforcer la sécurité et la confiance en matière de numérique. Il est maintenant temps de le concrétiser.
- Les mois à venir seront déterminants si l'Ontario souhaite saisir l'occasion de devenir un leader responsable en matière d'IA.
- La dérive vers une déréglementation excessive que l'on observe actuellement chez nos voisins du Sud rate totalement la cible.
- Une politique réglementaire claire et rigoureuse, à laquelle les gens peuvent faire confiance, n'est pas un frein à l'innovation en matière d'IA : c'est un levier.
- Selon l'édition 2024 du baromètre annuel de confiance Edelman, seulement 31 % de la population canadienne fait confiance à ces systèmes, soit 19 points de moins que la moyenne mondiale.

- Les Canadiens s'inquiètent de voir l'IA menacer leur emploi, compromettre la sécurité de leurs données personnelles ou reproduire des préjugés injustes dans les processus d'embauche ou les pratiques policières.
- Ils craignent également que ces technologies ne contribuent à la diffusion de la désinformation et à l'érosion de la vie privée.
- Si nous souhaitons renforcer la confiance dans l'IA, nous avons besoin d'un cadre réglementaire solide.
- Nous avons besoin d'un environnement politique favorable à la technologie, mais qui garantisse également la sécurité.
- Nous avons besoin d'une approche fondée sur des principes et proportionnée au risque, qui donne aux institutions publiques la clarté juridique nécessaire pour innover tout en gardant la confiance du public.
- Parce qu'en fin de compte, pour que les institutions publiques réussissent à adopter les technologies d'IA, le public doit pouvoir être sûr qu'elles sont utilisées de manière responsable.
- Dans un monde numérique en évolution rapide, les gouvernements et les organismes de réglementation doivent être proactifs, agiles et axés sur les solutions pour que l'IA tienne ses promesses et contribue à un avenir innovant.
- Ce contexte offre à l'Ontario une occasion bien réelle de se démarquer, de saisir l'occasion et de devenir un chef de file mondial de l'adoption responsable et digne de confiance des systèmes d'IA, et ce, dans une perspective de transition numérique où l'innovation prospère, et où la transparence, la vie privée et les droits de la personne sont respectés.
- L'IA occupe le devant de la scène médiatique, et l'histoire est encore en train de s'écrire. Assurons-nous qu'elle soit bonne.

Prochaines étapes

- Je suis heureuse d'entamer mon second mandat au CIPVP.
- L'une de nos priorités sera, comme je l'ai mentionné, de collaborer avec le gouvernement à l'élaboration des règlements liés à la *Loi visant à renforcer la sécurité et la confiance en matière de numérique*.
- Nous serons particulièrement attentifs aux occasions de concevoir une approche réglementaire de l'IA qui soit fondée sur les principes, proportionnée au niveau de risque, assortie de zones interdites clairement définies et encadrée par un système de surveillance indépendant et rigoureux.

- Nous travaillerons également à l'élaboration de lignes directrices visant à mettre en œuvre l'annexe 2 du projet de loi 194, qui rendra obligatoires, à compter du 1^{er} juillet 2025, les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée et les déclarations d'atteinte à la vie privée pour les institutions provinciales.
- Avant de conclure, j'aimerais aussi vous parler de quelques dossiers que mon bureau mène actuellement, et qui pourraient vous intéresser tout particulièrement.
- Au cours des prochaines semaines, nous publierons notre rapport annuel de 2024, qui mettra en lumière certains des grands jalons de la dernière année, et mettra particulièrement l'accent sur les résultats obtenus.
- Cet été, nous rendrons également publiques de nouvelles lignes directrices sur le recours aux logiciels secrétaires fondés sur l'IA en santé, destinés à automatiser les tâches administratives liées à la consignation des consultations médicales.
- Cette ressource comprendra des considérations relatives à la protection de la vie privée que les dépositaires de renseignements sur la santé devront prendre en compte avant l'acquisition, la mise en œuvre ou l'utilisation de ces outils.
- Et vous pouvez être assurés que ces lignes directrices seront parfaitement cohérentes avec les principes éthiques liés à l'IA que j'ai présentés plus tôt.
- Nous publierons également cet été une mise à jour de nos lignes directrices sur la dépersonnalisation,
- qui sont reconnues à l'échelle internationale depuis leur première publication en 2016. Nous pensons qu'elles seront très utiles à l'ensemble des organisations.
- Les nouveautés comprendront notamment des fiches d'information, des listes de vérification, des études de cas, des exigences en matière de documentation, ainsi que l'intégration d'autres technologies de protection de la vie privée, comme la génération de données synthétiques.
- Au cours des prochains mois, nous mènerons de vastes consultations sur notre plan stratégique pour 2025-2030. Que cela passe par une réorientation complète de notre plan actuel ou par quelques ajustements au fil de notre transition vers un organisme de réglementation moderne et efficace, ayant une portée concrète à l'échelle mondiale, nous souhaitons vous entendre.
- Nous devons rester pertinents, tenir compte des risques et des réalités émergents, et élaborer un plan à l'épreuve du temps.

- Parce qu'une chose est certaine : l'engagement de mon bureau envers la population ontarienne demeure indéfectible. Et en nous appuyant sur le travail déjà accompli, nous continuerons de tout mettre en œuvre pour protéger le droit à la vie privée et l'accès à l'information des Ontariens, aujourd'hui comme demain.
- Merci.